

# Lac-Supérieur



Nature à notre porte

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance ordinaire du conseil

Tenue le 3 février 2026 à 19 h et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire Monsieur Marcel Ladouceur  
suppléant:

Conseillères et Céline Lachance, Nancy Deschênes, Charles-Antoine Faubert, C. Jennifer Pearson-Millar  
conseillers:

Absent.e.s Steve Perreault, Raymond Cantin

Sont également Anne-Marie Charron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim  
présent.e.s

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Ladouceur, maire suppléant.

---

10.7

2026-02-1825 Nomination d'un membre du conseil pour siéger à titre de président du comité consultatif en environnement (CCE)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de siéger à titre de président au sein du comité consultatif en environnement (CCE), conformément à l'article no 8, alinéa 1, paragraphe 1 du *Règlement no 2016-570 - Règlement sur le comité consultatif en environnement*.

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

Appuyé par madame Nancy Deschênes

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal nomme le conseiller, Monsieur Raymond Cantin à titre de président du comité consultatif en environnement (CCE).

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme  
Ce 5 février 2026

Anne-Marie Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026.